apur

Chronologie de l'évolution de la crise sanitaire de la Covid-19

23 février – 20 juillet 2020

Paris

27 FÉVRIER
Mise en place d'une **cellule de crise quotidienne** à la Ville de Paris.

29 FÉVRIER
Annulation du semi-marathon de Paris et de la dernière journée du Salon de l'Agriculture.

15 MARS
Premier tour des élections municipales.
Taux de participation : 42 % (contre 56 % en 2014).

14 MARS
Fermeture des équipements sportifs.

9 MARS
Fermeture d'une classe d'une école primaire (15e) en raison de contaminations Covid-19.

17 MARS
Fermeture des parcs et jardins de la ville de Paris dès le 16 mars (d'autres municipalités comme Lyon, Lille, Nantes ont fait de même).

Fermeture des toilettes publiques gérées par des opérateurs privés (JC Decaux).

Le stationnement devient gratuit à compter du 16 mars.

1 200 enfants sont accueillis dans les écoles parisiennes.

23 MARS
Prolongation par la Ville de Paris et le préfet de police de l'**interdiction** faite pour le week-end (21, 22 mars) **de l'accès aux quais de Seine, à l'esplanade des Invalides et au Champ-de-Mars**.

24 MARS
Fermeture des marchés alimentaires.

Des programmes de distributions alimentaires de la Ville de Paris sont mis en place avec l'association Aurore.

Réouverture de 140 sanisettes de JC-Decaux à Paris.

31 MARS
Interdiction d'accès à certaines zones des bois de Boulogne et Vincennes.

8 AVRIL
Renforcement des mesures de confinement à Paris : les sorties relevant de l'activité sportive individuelle sont interdites entre 10h00 et 19h00. Les Yvelines, la Seine-et Marne, les Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne et le Val-d'Oise suivent cet arrêté.

10 AVRIL
1 million de masques distribués depuis début mars par la Ville de Paris pour le personnel exposé.

15 AVRIL
Les activités sportives sont à nouveaux autorisées entre 10 et 19 heures en Île-de-France **à l'exception de Paris** et de certaines communes du Val-de-Marne.

11 MAI
L'Île-de-France est classée en « zone rouge ».

Réouverture des marchés alimentaires parisiens le 12 mai avec des mesures sanitaires spécifiques.

Début des distributions de masques gratuits réutilisables et /ou jetables par les collectivités et EPCI pour le grand public. La Ville de Paris annonce la **distribution de 2,2 millions de masques** via le réseau des pharmacies.

Le Champ-de-Mars, l'esplanade des invalides et les voies sur les berges de la Seine sont de nouveau ouverts. Les parcs et jardins restent fermés, mais les bois de Boulogne et de Vincennes réouvrent comme les 39 forêts régionales d'Île-de-France.

60 stations de métro restent fermées.

Des pistes cyclables temporaires sont créées et fonctionnelles dès le 11 mai avec plus de 150 kilomètres prévus dès juin.

Mise en place de plus de 2 000 points de distributions de produits hydroalcooliques par la Ville de Paris dans l'espace public (arrêt de bus, sanisettes, espaces verts…).

14 MAI
Réouverture progressive des écoles maternelles et élémentaires.

30 MAI
Réouverture des parcs et jardins de Paris y compris la petite couronne et la coulée verte avec l'installation de distributeurs de gel hydroalcoolique à l'entrée.

2 JUIN
L'Île-de-France est classée en « zone orange ».

Réouverture progressive des collèges avec un régime de priorité par niveau et selon l'espace disponible.

Les restaurants, cafés et bars réouvrent avec un accueil limité aux terrasses extérieures.

Réouverture progressive des bibliothèques et médiathèques avec le dispositif « Click & collect ».

Le stationnement redevient payant.

8 JUIN
Réouverture des équipements sportifs de plein air.

14 JUIN
L'Île-de-France est classée en « zone verte ». Les restaurateurs peuvent ouvrir les espaces intérieurs de leurs établissements.

22 JUIN
Accueil de tous les élèves dans l'ensemble des écoles et collèges de Paris avec des schémas d'aménagements des salles de classe et le respect des gestes barrières. Augmentation de la capacité d'accueil des crèches.

Réouverture des équipements sportifs intérieurs et des cinémas. 25 piscines réouvrent avec des mesures sanitaires renforcées.

25 JUIN
Réouverture des bibliothèques et médiathèques municipales en accès libre avec port du masque obligatoire et des mesures de distanciation physique.

28 JUIN
Second tour des élections municipales.
Taux de participation : 37 % (contre 58 % en 2014).

1er, 6 JUILLET
Réouverture programmée des grandes institutions culturelles (Musée du Louvre : 6 juillet, Grand Palais : 1er juillet).

confinement national

National

23 FÉVRIER
Passage au stade 1 de la lutte contre l'épidémie.

29 FÉVRIER
Passage au stade 2 de la lutte contre l'épidémie.
Les rassemblements de **plus de 5 000 personnes** en milieu fermé sont interdits.

9 MARS
Interdiction des rassemblements de plus de 1 000 personnes.

12 MARS
Allocution Présidentielle d'Emmanuel Macron.

Les crèches, écoles, collèges, lycées et universités seront fermés sur l'ensemble du territoire à partir du lundi 16 mars.

Un plan massif de **chômage partiel** est prévu et les entreprises sont invitées à instaurer le télétravail auprès des salariés.

13 MARS
Interdiction des rassemblements, réunions de plus de 100 personnes.

14 MARS
Passage au stade 3 de la lutte contre l'épidémie.

Fermeture de tous les lieux recevant du public non indispensable à la vie de la nation (cafés, restaurants, bars, cinémas).

15 MARS
Premier tour des élections municipales.
Taux de participation : 45 % (contre 64 % en 2014).

17 MARS
Début des dispositions nationales exceptionnelles instituant le confinement national pour une durée minimale de 15 jours.

Les déplacements sont soumis à une attestation dérogatoire.

Le second tour des élections municipales est reporté à une date ultérieure.

Les écoles et crèches organisent un accueil des enfants des professionnels engagés dans la crise sanitaire.

24 MARS
Durcissement des modalités du confinement. Les sorties sont limitées à un rayon de 1 km du domicile pour une durée maximale de 1 heure et une fois par jour.

Fermeture des marchés alimentaires ouverts, mais dérogation possible dans certaines communes.

4 MAI
Début des ventes de masques dans les grandes surfaces.

11 MAI
Phase 1 du plan de déconfinement.

Possibilité de se déplacer librement sans attestation dans une limite de 100 km.

Les rassemblements de personnes sont limités à 10 personnes.

Réouverture progressive des crèches.

Décret instituant l'obligation du port du masque et la distanciation physique dans les transports en commun. L'attestation employeur est nécessaire pour se déplacer en heures de pointe.

2 JUIN
Phase 2 du plan de déconfinement, fin de la limite des 100 km.

14 JUIN
Phase 3 du plan de déconfinement.

22 JUIN
Les crèches, écoles et collèges accueillent tous les élèves de manière obligatoire selon les règles de présence normale.

28 JUIN
Second tour des élections municipales.
Taux de participation : 42 % (contre 62 % en 2014).

20 JUILLET
Port du masque obligatoire dans les lieux clos recevant du public.

- Stade 1
- Stade 2
- Stade 3

de la lutte contre l'épidémie

- Phase 1
- Phase 2
- Phase 3

du plan de déconfinement

- Faible reprise épidémique

février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet